

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

ENTRE :

- Les Chalets de La Bruyère
SCI MAUFFREY
BP 71
70200 LURE
TEL : 06 63 96 05 70 – mail : contact@les-chalets-de-la-bruyere.fr
Ci-dessus dénommé, le bailleur

ET :

- NOM Prénom
Adresse
Code Postal VILLE
PAYS
Portable Email
Ci-dessus dénommé, le locataire.

DESIGNATION DE LA LOCATION (cocher la case correspondante) :

- ☐ Chalet Panoramique 6/8 Personnes
- ☐ Chalet Libellule 4/6 Personnes
- ☐ Chalet Roseaux 4/6 Personnes

Adresse des Chalets : Les chalets de La Bruyère – Le Facieux – 70280 LA BRUYERE

LOCATION PREVUE POUR :

- Nombre adultes : Nombre enfants : (dont moins de 2 ans) Nombre Total séjour :
- Avez-vous une voiture une voiture électrique ? oui ou non
- Animaux de compagnie oui ou non Si oui, quel animal :

DUREE DE LA LOCATION :

- Location à la semaine :
Du samedi ___ / ___ / 20__ à 15 heures au samedi ___ / ___ / 20__ avant 9h30 heures.
- Location Week-end :
Du vendredi ___ / 03 / 20__ à 14 heures au dimanche ___ / 03 / 20__ avant 18 heures.

MODES DE REGLEMENT ACCEPTES :

Nous acceptons le règlement par chèque (à l'ordre de la SCI MAUFFREY), par virement et en espèces.

**CE CONTRAT (3 pages) EST A NOUS RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :
SCI MAUFFREY – Les Chalets de La Bruyère – ZAC de la Saline BP 71 – 70202 LURE CEDEX**

MONTANT TOTAL DU SEJOUR :

- Chalet :
(Tarif pour 4 personnes Roseaux-Libellule ou 6 personnes Panoramique)
- Personnes supplémentaires x 50 € (max 2 pers. Suppl)
- Option draps (jetable) : Draps double _____ x 15 €
Draps simple _____ x 12 €
Total Option draps :
- Total du séjour :
- A ajouter : Forfait consommation électrique (de 20 € à 45 € en fonction de la période et du nombre de personnes) et taxe de séjour (0.40 cts/jour/personne), à régler à votre arrivée avec le solde du séjour

MONTANT DE L'ACOMPTE :

_____ x 30 % = _____ (Arrondir à la dizaine d'euro inférieur)

A JOINDRE AVEC CE CONTRAT : Un chèque de caution de 400 € (non encaissé)

La literie : 140 x 190 pour les lits doubles
90 x 190 pour les petits lits
140 X 200 pour les canapés convertibles
Couverture et couette à votre disposition

Si vous ne prenez pas l'option « draps », pensez à apporter votre linge de lit (housse couette/drap housse/taie)

REGLEMENT DE PECHE - ETANG DU BALET ET DU ROYER

- 1/ La pêche est en NO-KILL, pour tout poisson pris, remise à l'eau obligatoire
- 2/ Montage canne :
 - Les hameçons doivent être simples et sans arillons.
 - Les hameçons à branches multiples, les hameçons n° 1, n° 2 et n° 4 ainsi que la pêche au vif sont interdits.
 - La pêche aux carnassiers se fait aux leurres souples uniquement.
 - Seuls les montages permettant la libération facile du plomb en cas de casse sont autorisés (montages bloqués interdits).
 - Les têtes de ligne, corps de ligne et bas de ligne en tresse sont formellement interdits (autorisés uniquement pour le carnassier)
 - Le lead-core est interdit
 - Une canne sera remontée par un de nos gardes en cours de session pour vérification
- 3/ Manipulation poisson :
 - Le tapis de réception est obligatoire (mis à disposition dans chaque chalet). Il doit toujours être mouillé.
 - Tous les poissons (sauf pour les esturgeons) doivent être pris dans une épuisette suffisamment grande.
 - Les esturgeons doivent être pris à la main, par la queue sans les tordre (leur colonne n'y résisterait pas).
 - Les captures doivent être ménagées, humidifiées en permanence et remises à l'eau rapidement dans les meilleures conditions.
 - Tous les poissons doivent être remis en liberté immédiatement, après une rapide séance photo A GENOU. Vous veillerez à réoxygéner les esturgeons avant de les laisser partir
 - Les sacs de conservation sont strictement interdits sur le site
 - Désinfectant à toutes les carpes, mis à disposition dans chaque chalet
 - Amour blanc : poisson fragile, à manipuler avec précaution
- 4/ Les bateaux radiocommandés ainsi que les barques sont autorisés. Ceux-ci seront utilisés uniquement sur la zone de pêche du chalet.
- 5/ Il est autorisé 2 lignes par pêcheur (toute pêche confondue) avec un maximum de 6 lignes par chalet. Max 4 pers. sur le ponton

- 6/ Le pêcheur s'engage à respecter les zones de pêches
- 7/ En cas d'absence du pêcheur sur un poste de pêche, les lignes devront être relevées
- 8/ La pêche de nuit est autorisée avec centrale. Chaque pêcheur doit respecter la tranquillité du site la nuit. Dans le cas d'utilisation de détecteurs de touches, ceux-ci devront être mis à un niveau sonore ne dérangeant pas les voisins

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

RESERVATION :

Pour réserver, merci de bien vouloir téléphoner au 06 63 96 05 70 (ou par sms ou via le formulaire de contact du site) pour connaître les disponibilités et poser une option sur les dates souhaitées. Cette option peut être posée pendant 10 jours. Passé ce délai (sans réception du contrat) l'option sera annulée. La réservation sera définitive après versement de l'acompte égal à 30 % du montant de la location. Le solde sera à régler le jour de votre arrivée ainsi que les options. La réservation sera annulée après 24 heures de retard (sauf avis du locataire).

HORAIRE D'ARRIVEE :

Location à la semaine : Les arrivées se font le samedi à 15h et les départs à 10 h (9h30 Roseaux / 9h45 Libellule / 10h Panoramique)

Location Week-end : Les arrivées se font à 14h. Si vous ne pouvez pas être présent à 14h, l'arrivée sera reportée entre 17h et 19h maximum. Les départs se font le dimanche au plus tard 18h.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires. En cas d'impossibilité de votre part de venir aux heures indiquées ci-dessus, veuillez prendre contact avec nous.

Toute annulation ou départ prématuré ou arrivée tardive ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

ANNULATION :

En cas d'annulation, il vous sera retenu le chèque d'acompte de 30 %. Le montant total de votre séjour vous sera demandé si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

ETAT DES LIEUX :

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements sera fait par le locataire le jour de son arrivée et le jour de son départ. Tout manquement ou casse doit être signalé dans les 24 heures.

ASSURANCE :

Nous demandons lors de la réservation (ou au plus tard à votre arrivée) une attestation d'assurance pour la période souhaitée. Celle-ci est à demander à votre assureur (Responsabilité Civile VILLEGATURE).

CAUTION :

Un chèque de caution (non encaissé) de 400 € par logement doit être versé à la réservation (avec ce contrat) et vous sera retourné par courrier dans un délai de 8 jours après votre départ après vérification complète (inventaire et propreté) des locaux loués.

En cas de perte ou de dégradation d'éléments du mobilier occasionné par le locataire, le montant de ce dépôt sera minoré du coût de remise en état, et/ou des frais de remplacement, et/ou, des frais de ménage.

NOMBRE DE LOCATAIRE :

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à celui indiqué sur le contrat de location.

ENTRETIEN :

Le ménage est compris dans le prix de la location. Bien entendu celui-ci ne se substitue pas à l'entretien courant du chalet. Merci de respecter les femmes de ménage

REGLEMENT INTERIEUR

- Chacun devra respecter la tranquillité du site. Ne pas faire de bruit, surtout la nuit
- La baignade est interdite
- Soyez prudent aux abords de l'étang, surtout les enfants. Ils doivent être surveillés. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accidents ou de vol.
- Les animaux sont admis (chiens), ils doivent être surveillés et tenus en laisse. Leurs excréments doivent être ramassés
- Le site, les hébergements doivent être tenus propres. Des containers à poubelles sont à votre disposition à l'entrée du site (ordures ménagères et Tri sélectif). Pour le verre, les containers se trouvent vers la mairie
- **Il est absolument interdit d'utiliser de l'eau de Javel.** Le mode d'assainissement (micro station) n'est pas compatible avec de tel produit.

Nous avons pris connaissance des conditions générales de location et les acceptons.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») en double exemplaires (1 ex. à conserver)

LE LOCATAIRE